

ARRÊTÉ

NOMINATION

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



N° 163/2026

Objet : Nomination de huit membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Boucau

Le Maire de BOUCAU,

Vu l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 précisant les règles relatives à la composition et la mise en place du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 fixant à huit le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. élus par le Conseil Municipal, à huit le nombre de membres nommés par le Maire,

Considérant que les modalités de renouvellement des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S de Boucau ont été portées à la connaissance des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales, des associations de retraités et personnes âgées, des associations de personnes handicapées et d'une manière générale des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune ;

Considérant les candidatures enregistrées en Mairie,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Boucau :

- Madame Martine JIMENEZ, au titre de l'UDAF
- Monsieur Nicolas BACHOFFER, au titre de Handi Sport 64
- Madame Nathalie LESTASTERYRES, au titre du Secours Populaire
- Madame Annette MOUSTROUS, au titre de Lou's Amics
- Madame Nuria DUPIN, en qualité de personne qualifiée
- Madame Erika CASES, en qualité de personne qualifiée
- Madame Karine ANGLES, en qualité de personne qualifiée
- Madame Martine LACAZE OUDJEDI, en qualité de personne qualifiée

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et notifié aux intéressés, sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bayonne.

BOUCAU, le 12 mai 2026

Le Maire,

Mathieu HORN

